

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 1^{ER} juin 2011 – 19h

Le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Paul BRIGNOLI .

Présents : Mmes Sonia KOENIG, Marylène OUDIN, Evelyne VALENTIN, MM. Gérald INNS, Jean-Paul BRIGNOLI, et Thierry GIGNON

Excusés : Michel CONROY, Franck GEHIN

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VALENTIN
Convocation du 27 mai 2011.

1) Approbation du compte rendu du 28 mars 2011

Après concertation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve de quelques modifications à y apporter.

2) Approbation du compte rendu du 28 avril 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve de noter que M. Michel Conroy était excusé.

3) Vote du budget communal suite à modification souhaitée par le percepteur

Le percepteur a constaté des imputations erronées, des ventilations au niveau de l'amortissement sont à revoir sans apporter de conséquence sur l'économie du budget.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le budget en prenant en compte les remarques de M. le percepteur.

4) Vote du budget eau suite à modification souhaitée par le percepteur

Même remarque de ci-dessus : des imputations sont erronées.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le budget en prenant en compte les remarques de M. le percepteur.

5) Affectation du résultat des budgets

Excédent de fonctionnement : 179 405,33€

Excédent d'investissement : 48 905,64€

Affectation de l'excédent de fonctionnement : + 153 598,90€

Affectation de l'excédent d'investissement : + 48 905,64€

Reste à réalisés : + 25 806,43€

Compte 1068 + 25 806,43

Voté à l'unanimité

✓ Affectation du résultat budget eau

Excédent de fonctionnement : 50 665,22€

Déficit d'investissement : 23 102,19€

Affectation de l'excédent de fonctionnement : + 27 563,03€

Affectation du déficit d'investissement : - 23 102,19€

Affectation au financement de la section d'investissement : +23 102,19€

L'affectation du résultat des budgets est approuvée à l'unanimité.

6) Avenant contrat eau

La commission Sapin s'est réunie le 19 mai dernier et propose d'accepter l'avenant au contrat d'affermage VEOLIA . Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'avenant rédigé par la société VEOLIA, le coût représentera une augmentation de 22 centimes d'euro le mètre cube.

7) Salle à disposition des associations

M. le Maire indique que le CCL requière une salle afin de lancer un club informatique dès la rentrée. Une salle est proposée dans les bâtiments de l'ancienne école en concertation avec l'Ecole de Musique qui utilise également les locaux.

Après débat et délibération à l'unanimité il est convenu que l'achat du téléphone sera pris en charge par la Mairie.

Après débat et délibération (5 voix pour, une abstention) il est convenu que les factures relatives aux investissements suivants : alimentation électrique pour 16 portes, et accès internet sur 16 postes seront pris en charge par la mairie. Il est acté également que l'achat du téléphone sera pris en charge par la Mairie.

La gestion d'une « box » de l'ordre de 44 euros mensuels sera à la charge de l'association. Une subvention communale couvrira ses frais chaque année sur demande de l'association.

M. le Maire demandera à l'employée communale de bien vouloir nettoyer l'ensemble du bâtiment avant la rentrée, à charge ensuite à l'association de tenir les locaux propres.

8) DGF

M. le Maire annonce que la collectivité va percevoir 19783 euros de DGF.

9) Elections présidentielles

Dates à retenir 22 avril et 6 mai 2012

10) Intercommunalité

Date d'information à tous les élus à St Germain : jeudi 23 juin 2011 – 18h

11) Dotation d'Équipement Territoire Ruraux

La Préfecture annonce que cette dotation est plafonnée à 200.000 € ce qui change la donne dans le dossier de la salle des fêtes. Pour compenser M. le Maire et la secrétaire ont préparé plusieurs dossiers de demandes de subvention : auprès de Mme Oudit, sénatrice (le montant varie en fonction de la période de demande, ce sera plus intéressant en février prochain), auprès du SCOT, auprès du Pays de Châlons. Ils attendent la réponse de la préfecture pour savoir si une subvention du conseil régional est cumulable avec la DETR , sachant que ce n'es pas cumulable par conséquent avec le conseil général (dans ce cas il faut choisir entre la subvention de l'Etat et celle du département).

12) Subvention ACPA (association châlonnaise protectrice des animaux)

La mairie a reçu un dossier proposant un contrat de 54 € annuels (pour les communes de – de 500 habitants) ce qui permet aux collectivités qui n'ont pas les structures adaptées de placer un animal errant sur la commune. Le Conseil approuve ce contrat.

13) Demande d'alignement de M. Lambert

M. Lambert a demandé l'alignement de son terrain le long de l'ancienne RN 44. Cette voirie étant devenue propriété du Conseil Général, il a été dirigé vers le service concerné la CIP CENTRE à Châlons en Champagne. M. José FRANCOIS a indiqué que la limite de sa propriété était la limite cadastrale.

14) Fleurissement

le jury cantonal passera le 1^{er} juillet

le jury communal passera le 22 juin à 18h30 pour faire la liste des propositions

Divers

- Elections sénatoriales le 17 juin, prévoir de proposer un titulaire et 3 suppléants
- Le rapport de l'eau est lisible en mairie, il est approuvé par le conseil municipal.
- Les agents envoyés par VEOLIA qui ont fait la réfection de la voirie -suite aux travaux d'enlèvement de plomb- se sont permis de cueillir et de casser les branches d'un cerisier chez un particulier, l'information est remontée auprès de qui de droit après que le propriétaire se soit manifesté en mairie.
- La Société SOFREMA qui a réparé le toit de la mairie a fourni un dossier photographique de son travail.
- Des devis sont en cours pour la réparation du mur entre l'église et la propriété de chez Mme Valentin.
- Exposition au Mont de Noix sur le « fil de l'eau » le samedi 4 juin.
- Réunion à Sézanne « classe d'eau » organisée par l'Agence de l'eau le 7 juin 2011 M. Inns s'y rendra. M. le Maire lui se rendra le même jour avec la secrétaire à une réunion relative au document unique de sécurité.
- 2 naissances à Omev : Mila Locatelli et Lehan Bacquet.
- La Ville de Châlons demande à la commune d'Omev de prendre en charge la participation de la scolarité prochaine de Liam Dervin dont les 2 parents travaillent sur Châlons. Comme pour toutes les familles de la CCVC la réponse est négative au motif que les mêmes services sont proposés à l'école intercommunale de Vésigneul.
- Un second agent du SYMSEM suivra bientôt le camion des ordures ménagères pour vérifier le tri, et mettre des étiquettes explicatives sur les sacs non-conformes qui ne seront pas ramassés.
- Barbecue communal : Préparatifs rendez-vous vendredi matin à la salle des fêtes pour 9 heures, et samedi matin pour 10h30.
- Réunion de chantier de la micro crèche, 20 juin 2011
- Evelyne Valentin demande à ses collègues s'ils sont d'accord -et pour respecter les textes- qu'elle se charge de la demande de la médaille d'or communale pour M. le Maire Jean-Paul Brignoli, promotion janvier 2012. Tout le conseil accepte, l'organisation sera vue ultérieurement.
- Elle propose également une lettre à l'attention des habitants de la commune afin de savoir qui serait intéressé pour intégrer le comité de pilotage du PAVE . La lettre sera distribuée en début de semaine prochaine.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance.
E. VALENTIN



Le Maire
Jean-Paul BRIGNOLI



